



**Pages 3**

« Édito »



**Page 5**  
Comment réagir face à la  
hausse des prix de l'énergie ?



**Pages 6-7**  
Entretien des espaces  
extérieurs



# Sommaire



Édito .....	3
Actualités.....	4-5
Entretien.....	6-7
La recette du jour .....	8
Calendrier des collectes TIBI .....	9
Propreté.....	10
Annuaire .....	11

Comité de rédaction : Julien VERGUCHT,  
Amélie GUERIT,  
Elunda PALUMBO,  
Cécile LOUIS

Editeur responsable : Julien PAQUET,  
Directeur-Gérant  
Rue de l'Yser, 93  
6183 Trazegnies





Chers locataires,

Le printemps s'installant, le temps des tontes et des tailles des haies est venu. Comme l'année passée, A Chacun Son Logis a désigné une entreprise privée spécialisée, à cet effet :

- ▶ Les tontes débuteront prochainement.
- ▶ Les tailles des haies débuteront vers la fin du mois de mai.

Le service immobilier d'A Chacun Son Logis ainsi que la Régie des Quartiers veilleront à l'entretien d'autres zones non prises en charge par la société privée afin que le travail final soit irréprochable et que les espaces verts soient agréables pour tous.

Au niveau des projets en cours, à venir et à l'étude :

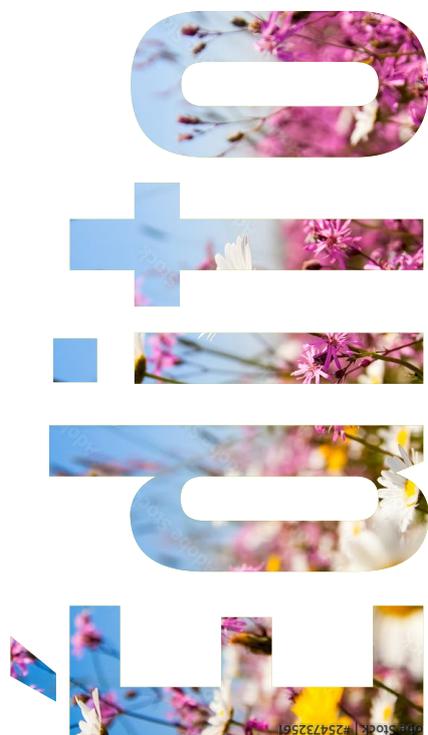
- ▶ La démolition des 28 logements insalubres de la Cité Druine s'est achevée et un futur projet est prévu. Celui-ci comprend la reconstruction d'une dizaine de maisons innovantes, plus grandes et inscrites dans le développement durable.
- ▶ La rénovation des toitures de 64 maisons à la Cité Benoite Epine.
- ▶ La rénovation énergétique de 20 logements à la Cité Renard (Courcelles), de 20 logements à la Rue de Chapelle (Trazegnies), de 91 logements à la Cité de l'Avenir (Souvret), de 96 logements à la Cité Saint-Joseph (Trazegnies) et de 12 logements à la Cité Achille Delattre.
- ▶ La rénovation des 6 blocs d'appartements de la rue de la Résistance (48 logements).

En conclusion, outre ces gros projets, mon quotidien est rythmé par des rendez-vous citoyens, mais aussi par la gestion de différentes questions et problématiques.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute demande.

N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin ou pour fixer un rendez-vous.

**Elunda Palumbo**  
Présidente d'« A Chacun Son Logis »  
☎ 0497/17.33.68  
@ e.palumbo@acsl.be





# Actualités

## CITÉS SOLIDAIRES 2022 – PHASE 1

Pour rappel, « **Cité Solidaire** », au travers de jobs étudiants, permet aux jeunes de nos cités d'être sensibilisés à la solidarité, de réaliser des travaux d'utilité publique, de rendre des services à la population des quartiers et d'embellir ceux-ci.

Cette action permet également de valoriser l'image des jeunes dans leur quartier via le travail effectué.

Grâce à ce job, les jeunes pourront justifier une première expérience professionnelle sur leur Curriculum Vitae.

Cette opération n'aurait pu aboutir sans la collaboration étroite de l'Aide en Milieu Ouvert « **Pavillon J** ».

Cette année, A Chacun Son Logis a pris la décision de scinder le travail en deux phases : une semaine de travail durant les vacances de Pâques et l'autre durant l'été.

En 2021, des composts ont été fabriqués afin de permettre aux locataires de diminuer la quantité de déchets verts et ainsi réaliser quelques économies. Malheureusement ces composts ont fait face à l'incivilité, parfois grandissante dans nos quartiers.

En effet, malgré les panneaux explicatifs sur la bonne utilisation des composts, certains ont été utilisés comme poubelles !

En raison de ces méfaits, les jobistes ont passé leur première semaine de travail à vider les composts et à les réhabiliter.

Ils ont également pu s'investir dans des logements vides où ils ont appris les principes du détapissage et s'initier au décarrelage de faïences.

Les jeunes ont effectué un excellent travail, dans une bonne ambiance d'équipe soudée.

ACSL les remercie pour leur implication et les attend avec impatience pour la semaine d'été !



## DÉMOLITION CITÉ DRUIENE

La démolition de la Cité Druiene a été finalisée dans le cadre de l'assainissement du site, en collaboration avec le service Travaux et Mobilité de la Commune de Courcelles.

Pour rappel, 28 logements ont dû être détruits à cause de problèmes d'instabilité et d'insalubrité.

Cela va permettre de créer de nouveaux logements 1 et 2, chambres peu énergivores et répondant aux normes actuelles.





## COMMENT RÉAGIR FACE À LA HAUSSE DES PRIX DE L'ÉNERGIE ?

La hausse des prix de l'énergie est, actuellement, au centre de toutes les préoccupations. Le budget familial est impacté et de nombreuses personnes se posent beaucoup de questions.

Voici donc quelques pistes pour réduire l'impact de cette hausse de prix :

### 1. Changement de fournisseur

Si la formule de votre contrat actuel n'est pas/plus favorable ou si le contrat arrive à échéance, il faut envisager le changement. Il est possible de changer de fournisseur d'énergie à tout moment moyennant un préavis d'un mois. Aucun dédommagement ni indemnité de rupture ne peut vous être réclamé lorsque vous mettez un terme à votre contrat. Vous pouvez également souscrire un contrat auprès de fournisseurs différents pour le gaz et l'électricité. Nous vous conseillons d'effectuer une comparaison de votre contrat avec le simulateur de la CREG via <https://www.creg.be/>

### 2. Vérification de vos acomptes

Avec la hausse des prix, la facture annuelle risque d'être plus élevée malgré une consommation d'énergie similaire. Songez donc peut-être à augmenter préventivement vos acomptes, ce qui permettra de répartir le surcoût.

### 3. Mesures Gouvernementales

#### ■ Réduction de la TVA sur l'électricité et le gaz jusqu'en septembre 2022

Jusqu'au 30 septembre 2022, le taux de TVA sur l'électricité passe de 21% à 6%. La réduction sera visible sur votre facture d'acompte **dès le mois d'avril 2022**. La réduction de TVA à 6% sera également appliquée sur votre facture de régularisation pour la période du 1<sup>er</sup> mars au 30 septembre 2022.

Et bonne nouvelle : le Gouvernement a décidé d'élargir la réduction du taux de TVA sur le gaz à 6%. Les changements ne seront visibles sur votre facture qu'à partir du mois de mai 2022. Ceci est valable pour tous les fournisseurs d'énergie.

Vous n'avez rien à faire pour profiter de ces mesures, votre fournisseur s'occupe de tout !

(Attention, la réduction de la TVA ne s'applique pas sur tous les postes de votre facture, mais uniquement sur les postes soumis à la TVA qui comportaient précédemment 21% de TVA).



#### ■ Une prime de chauffage unique de 100€

Pour alléger la facture énergétique des ménages, le Gouvernement prévoit d'octroyer une prime de chauffage unique de 100 euros à tous les ménages belges, pour leur résidence principale. Tous les ménages sont concernés par cette mesure, pas uniquement ceux qui se chauffent à l'électricité. Une seule prime sera octroyée par ménage, donc par domicile.

La prime chauffage fédérale vous sera automatiquement attribuée au moment de l'envoi d'une facture d'acompte ou de décompte de votre fournisseur d'électricité dans la période du 18 avril au 31 juillet 2022.

#### ■ Un chèque mazout de 200€ par foyer

Le Gouvernement a également pris une autre mesure : une réduction automatique unique sur la facture de 200€ à chaque famille belge qui se chauffe au mazout, au propane ou au butane.

Attention, il est pour le moment inutile de contacter votre fournisseur concernant cette réduction de 200€. Les modalités pratiques n'ont pas encore été déterminées par le Gouvernement. Il est néanmoins d'ores et déjà acquis que ce chèque ne passera pas par le fournisseur de gaz naturel ou d'électricité mais sera octroyé par le distributeur de mazout, de propane ou de butane.

#### ■ Prolongation du tarif social jusqu'au 30 septembre 2022 inclus

Le tarif social pour les clients bénéficiaires d'intervention majorée (BIM) a été prolongé jusqu'à la fin du mois de septembre 2022. Si vous en bénéficiez, vous avez aussi droit à la réduction TVA et à la prime de chauffage expliqués ci-dessus.

N'hésitez pas à vous adresser au CPAS de Courcelles (coordonnées dans la rubrique « Annuaire » de ce magazine) en cas d'éventuelles questions par rapport au tarif social.



# Entretien



## ENTREtenir SON LOGEMENT IMPLIQUE

### Entretenez...

#### ...régulièrement votre terrasse

pour éviter que la saleté s'incruste.

Au-delà de passer régulièrement le balais ou un simple coup d'eau, il est nécessaire d'effectuer de temps en temps un bon nettoyage.

Utilisez du bicarbonate ou des cristaux de soude dans de l'eau bien chaude et savonnez votre terrasse.

#### Votre dalle est noircie ou terne ?

Le savon noir est le produit qu'il vous faut ! Mélangez 1 bouchon de savon noir dans 3 litre d'eau chaude et appliquez sur votre terrasse à l'aide d'un balai brosse.

#### Le béton est envahi de mousse ou lichen ?

Utilisez du gros sel dans de l'eau chaude et frottez efficacement votre sol à l'aide d'une brosse. N'oubliez pas de rincer à l'eau claire une fois terminé.

#### ... votre trottoir et l'avant de votre habitation

Passer un coup de balais ou enlever les mauvaises herbes à proximité de votre logement (trottoirs, filets d'eau, avaloirs etc.) prend très peu de temps et favorise l'embellissement de votre quartier.

Pour rappel, cet entretien est inscrit dans le Règlement Général de Police de Courcelles.

Chapitre 4 sur l'hygiène publique, Section 1 article 170 - **Propreté des trottoirs et abords** : « Les riverains doivent maintenir le trottoir ainsi que les accotements bordant leur immeuble, bâti ou non, en bon état de conservation et de propreté, et prendre toutes mesures propres à assurer la sécurité et la commodité de passage des usagers. Tout riverain d'une voie publique est tenu d'enlever les végétations spontanées (orties, chardons, liserons et autres parasites qui peuvent se répandre et occasionner des préjudices à la voie publique ainsi qu'au voisinage) des filets d'eau, trottoirs ou accotements ».



Tondez la pelouse avant et arrière de votre maison **chaque fois que nécessaire.**

(Point 3c du Règlement d'ordre intérieur signé lors de la signature de votre contrat de bail de location)

# Entretien



## ÉGALEMENT LES ESPACES EXTÉRIEURS

Qui dit Printemps dit arrivée du beau temps!  
C'est le moment de penser à l'entretien des espaces verts.

En tant que locataire, vous avez le devoir d'entretenir votre jardin. Il vous est effectivement demandé d'entretenir les jardins et jardins devant, derrière et sur les côtés du logement selon le cas. Il vous est également demandé de tailler les haies excédant une hauteur de 1,80 m.

C'est donc l'occasion de vous donner quelques trucs et astuces, des petits gestes efficaces pour embellir votre jardin.

### UN BEAU GAZON ?

#### ■ Tondre régulièrement

Pour que votre gazon présente un bel aspect, il est indispensable de le tondre régulièrement. Plus vous tondez souvent, plus votre gazon sera beau. Cela permettra également de limiter naturellement les mauvaises herbes.

#### ■ Tondre au bon moment

Du mois d'avril au mois d'octobre, 2 tontes par mois est la règle avec une augmentation à 3 par mois en été.

Astuces : pour une tonte efficace, la pelouse doit être sèche. Ne tondez donc pas trop tôt le matin ni par temps de pluie. De plus, tenez compte des heures permises par le Règlement de votre commune.

#### ■ Tondre à la bonne hauteur

Un gazon doit être tondu entre 6 et 10 centimètres. Une pelouse tondu à ras sera plus sensible au piétinement ainsi qu'à la sécheresse, surtout durant les périodes de fortes chaleurs.

### QUE FAIRE DES DÉCHETS DES TONTES ?

#### ■ Les laisser sur place

Si vous tondez très régulièrement et si la pelouse est bien sèche, vous pouvez laisser les déchets sur place (MULCHING).

#### ■ Les utiliser comme paillage dans d'autres parties du jardin

Vous pouvez, par exemple, épandre la coupe sur 2 à 3 cm d'épaisseur, au pied de vos cultures de légumes ou sur la terre nue de vos massifs, au pied des arbres et arbustes etc. Ce paillage limitera l'évaporation pendant les périodes sèches et économisera l'arrosage.

#### ■ Les composter

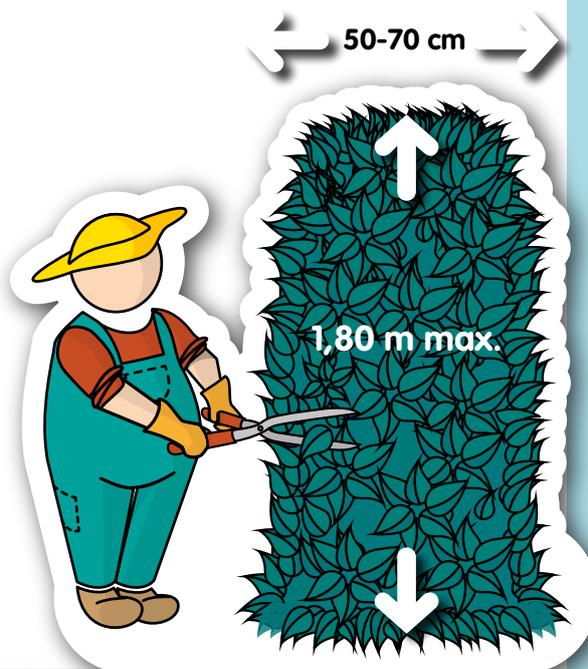
### DE JOLIES HAIES ?

#### ■ Quand tailler ?

Ces tailles doivent être régulières pour permettre aux arbustes de rester denses et fournis. Il faut tailler au minimum 1 fois par année mais si vous le pouvez le mieux est quand même de le faire 2 ou 3 fois.

#### ■ Comment tailler ?

La taille s'effectue seulement dans le feuillage et les tiges tendres. N'oubliez pas non plus que vos haies ne peuvent dépasser la hauteur maximale de 1,80 m.

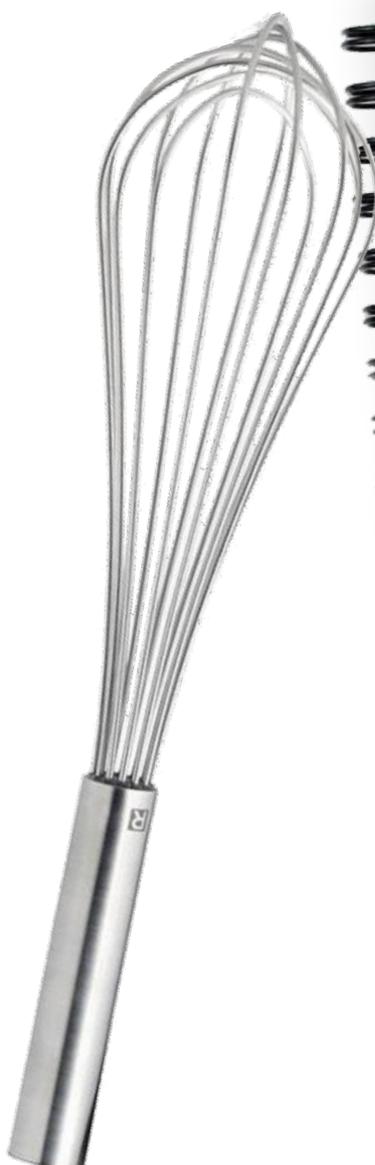




# Cuisine

## Recette du jour

### Le crumble à la rhubarbe



#### Le Printemps est (enfin) de retour !

De saison, la rhubarbe est très tendance actuellement. Nous vous proposons donc cette recette savoureuse qui vous permettra d'épater vos convives. Pour cela, c'est simple, suivez le guide !

#### Ingrédients pour 4 personnes

- 600 g de rhubarbe
- 125 g de farine
- 125 g de beurre
- 150 g de cassonade
- ½ sachet de sucre vanillé
- ½ pincée de sel
- 1 dl de crème fraîche

#### Préparation (environ 15 - 20 minutes)

- Préchauffez le four à 180 °C
- Epluchez la rhubarbe en veillant à bien en ôter les fils, puis coupez les tiges en petits morceaux de 2 à 3 cm
- Beurrez un plat pouvant aller au four
- Répartissez les morceaux de rhubarbe dans le plat, saupoudrez-les avec un peu de cassonade (il faut en garder pour l'étape suivante) et mélangez le tout
- Préparez la pâte à crumble dans un saladier : pour cela, coupez le beurre en morceaux, ajoutez la farine, le sel, la crème fraîche et la cassonade restante. Mélangez bien le tout à la main, jusqu'à l'obtention d'une pâte sableuse et homogène.

#### Cuisson (environ 40 minutes)

- Précuisez pendant 15 minutes la rhubarbe saupoudrée de cassonade
- Recouvrez la rhubarbe pré-cuite de la pâte à crumble et laissez cuire encore 25 minutes jusqu'à obtenir une croûte dorée
- Servez tiède avec éventuellement une belle boule de glace vanille au-dessus
- Petit conseil : Pour un crumble encore plus savoureux et goûteux, n'hésitez pas à ajouter de la poudre d'amandes ou de la poudre de noisettes, c'est délicieux !

**Bon appétit !**





## COLLECTES HEBDOMADAIRES DE DÉCHETS RÉSIDUELS

(sacs de max. 15 kg ou conteneurs gris, selon la commune)

## ET COLLECTES DE DÉCHETS ORGANIQUES

(conteneurs verts, selon la commune)

REPORTS DE COLLECTES UNIQUEMENT DE SACS BLANCS TIBI ET DES CONTENEURS À PUCE GRIS ET VERT EN RAISON D'UN JOUR FÉRIÉ

Courcelles	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Type de collecte	Courcelles 1 Courcelles Souvret	Courcelles 2 Courcelles Trazegnies	Courcelles 3 Courcelles, Gouy-lez-Piéton Trazegnies	Courcelles 4 Courcelles	

JOURS FÉRIÉS	DATES	REMPLACEMENT
Ascension	Jeudi 26 mai 2022	Samedi 28 mai 2022
Pentecôte	Lundi 6 juin 2022	Samedi 4 juin 2022
Fête Nationale	Jeudi 21 juillet 2022	Samedi 23 juillet 2022

## DATES DES COLLECTES SÉLECTIVES EN PORTE-À-PORTE



Verre



Papiers-cartons



PMC

### MAI

### JUIN

### JUILLET

	V/P	PMC	V/P	PMC	V/P	PMC
COURCELLES 1	9	9-23	4	4-20	4	4-18
COURCELLES 2	10	10-24	7	7-21	5	5-19
COURCELLES 3	11	11-25	8	8-22	6	6-20
COURCELLES 4	12	12-28	9	9-23	7	7-23

CONSULTEZ LE SITE WEB !  
Plein d'infos sur [www.tibi.be](http://www.tibi.be)

## Les recyparcs



RECYPARC de Courcelles  
Rue de Binche  
**HEURES D'OUVERTURE**

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00\*.  
Le samedi de 09h15 à 17h30\*.

Les recyparcs sont fermés les lundis et les jours fériés  
01/01, 01/05, l'Ascension (26/05), 21/07, 15/08, 01/11, 11/11, 01/12 et 25/12.

\* Heure de la dernière entrée. La fermeture a lieu 15 min. après l'heure de la dernière entrée.

Pas de transport ?

N'hésitez pas à faire appel au taxi-déchets de Tibi, un service d'enlèvement de déchets à domicile payant. Infos : 0800/ 94 234

RECYPARC de Fontaine-l'Évêque  
Rue du Pétria  
**HEURES D'OUVERTURE**

Du mardi au vendredi de 10h15 à 18h00\*.  
Le samedi de 09h15 à 17h30\*.



# LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE



La  
**Ressourcerie**  
du Val  
de Sambre

Le concept de « RESSOURCERIE » se définit comme une activité économique créatrice d'emplois et porteuse de valeur ajoutée. Sa priorité est de valoriser les objets en fin de vie, notamment via le réemploi et la réutilisation. Inscrite dans la dynamique de l'économie circulaire, la Ressourcerie du Val de Sambre poursuit ainsi un triple objectif :

1. Participer au développement durable en offrant un service gratuit de collecte à domicile des encombrants afin d'accroître le réemploi et le recyclage des déchets mais aussi diminuer les dépôts clandestins.
2. Favoriser l'insertion professionnelle de personnes fragilisées sur le marché du travail.
3. Développer une activité économique pérenne et créer des emplois de qualité.

### Collecte gratuite à domicile

La Ressourcerie du Val de Sambre collecte gratuitement et à domicile tous les objets et encombrants dont vous souhaitez vous séparer. Ce service est actuellement disponible pour les citoyens des entités d'**Aiseau-Presles, Anderlues, Charleroi, Châtelet, Courcelles, Farciennes, Fleurus, Fontaine l'Évêque, Gerpennes, Ham-sur-Heure/Nalinnes, Les Bons Villers et Montigny-le-Tilleul.**

Si vous habitez une autre commune de la zone Tibi, il se peut que votre commune décide également d'adhérer prochainement à ce service.

### Ce service reprend :

Tous les biens en bon ou en moins bon état, comme par exemple :

- le mobilier, y compris le mobilier de jardin ;
- les matelas et les canapés ;
- les bibelots et articles de décoration ;
- la vaisselle ;
- les petits et gros électroménagers (imprimante, cafetière, machine à laver, frigo, TV, ordinateur, etc.) ;
- les matériaux bruts (métaux, bois, marbre,...).

**N'hésitez pas à contacter la Ressourcerie du Val de Sambre pour connaître la liste détaillée des objets et encombrants qui peuvent être enlevés par son équipe de collecte.**

### COMMENT BÉNÉFICIER DU SERVICE DE LA RESSOURCERIE DU VAL DE SAMBRE ?

1. Contactez-nous au **071/47.57.57** du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 12h30 à 16h00 pour prendre rendez-vous.
2. Lors de ce contact, nous établirons ensemble la liste précise des objets ou encombrants à enlever par notre équipe de collecte.
3. Nous vous téléphonerons la veille du rendez-vous pour confirmer notre passage et vous préciser la tranche horaire dans laquelle notre équipe de collecte se présentera à votre domicile.
4. Le jour de l'enlèvement, soyez présent et rassemblez les objets et/ou encombrants au rez-de-chaussée de votre domicile dans un endroit directement accessible depuis la route.

Rendez-vous sur [www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be) pour les modalités de collecte spécifiques mises en place durant la crise sanitaire du Covid-19.

**Ressourcerie du Val de Sambre :**  
**071/47.57.57 - [www.revalsambre.be](http://www.revalsambre.be)**  
**[info@revalsambre.be](mailto:info@revalsambre.be)**



## PANNE D'ECLAIRAGE PUBLIC

### Comment réagir ?

Signalez la panne à Ores au **078/78.78.00** ou en remplissant le formulaire en ligne via <https://extranet.ores.be/fr/services/broken-streetlight>.

Si la situation présente un danger immédiat (comme un poteau couché sur la route), prévenez tout de suite le **112**.

# Annuaire



### Commune de Courcelles

Rue Jean Jaurès, 2 – 6180 COURCELLES  
**071/46.68.00**

→ bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

### CPAS

Rue Baudouin 1<sup>er</sup>, 119 – 6180 COURCELLES  
**071/46.95.01**

### CPAS Services Sociaux

Rue Churchill, 313 – 6180 Courcelles  
**071/46.95.08**

→ Joignable du lundi au vendredi de 8h15 à 11h45 et de 13h à 16h15 – Permanences le lundi et le mercredi de 9h à 11h et le vendredi de 13h30 à 15h30  
Permanences sur les sites de Souvret (lundi), Gouy-lez-Piéton (mardi) et Trazegnies (mardi et vendredi).

### CPAS Centre Huart

Maison de repos et de soins, maisonnettes et résidence-services

Rue Baudouin 1<sup>er</sup>, 121 – 6180 COURCELLES  
**071/46.95.00**

### A.M.O Pavillon J

Service d'aide à la jeunesse

**0478/93.56.52**

ou se rendre Cité Renard, 161 – 6180 COURCELLES

### Régie de Quartier

Rue de l'Yser, 97 – 6183 TRAZEGNIES  
**0499/88.99.23**

### Comité Consultatif des Locataires et Propriétaires

**0491/39.93.52**

### Maison de village de Trazegnies

Avenue de Prague, 31 – 6183 TRAZEGNIES  
**071/46.63.60** et **0489/54.18.78**

### Zone de Police des Trieux

**101** (appel urgent)  
ou **071/54.99.40** (appel non urgent)

### Ambulance

**100**

### Numéro d'urgence européen

**112**

### Pharmacie de garde

**0900/10.500**



A Chacun Son Logis  
Courcelles

# Contacts



**ADRESSE POSTALE :** rue de l'Yser, 93 à 6183 Trazegnies



**SITE INTERNET :** [www.acsl.be](http://www.acsl.be)



**ADRESSE EMAIL :** [info@acsl.be](mailto:info@acsl.be)



## TÉLÉPHONE :

- Numéro général : **071/45.26.24**
- Service Locatif et Social : **071/45.26.24**
  - pour toutes demandes relatives à votre loyer, à votre dossier de candidature, à votre situation financière ou à une demande de transfert
  - pas de permanences actuellement en raison des conditions sanitaires
  - soit par téléphone au 071/45.26.24 du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 12h30 à 16h.
- Service Technique : **071/46.63.00**
  - pour toutes demandes d'interventions techniques en urgence ou en dépannage
  - du lundi au vendredi de 8h30 à 11h00



La Présidente, Elunda PALUMBO, est disponible sur rendez-vous au **0497/17.33.68** ou [e.palumbo@acsl.be](mailto:e.palumbo@acsl.be)

## NOS BUREAUX SERONT FERMÉS :

En Mai:  
Jeudi 26  
En Juin:  
Lundi 6  
En Juillet:  
Jeudi 21